

Sécuriser les écrits infirmiers

en santé au travail



Infirmier(e)s

À DISTANCE	Réf. 26b002_D
	7 h 19 mars
	490 € HT

Dans un contexte de délégation des visites, cette formation précise les points saillants d'une traçabilité efficace liés aux écrits infirmiers.

Prérequis

Exercer en SPST en tant qu'IST.

Objectifs

- Appréhender le cadre juridique des écrits professionnels en santé du travail.
- Maîtriser la réglementation et les règles de bonnes pratiques relatives aux écrits des IST dans le DMST.
- Identifier les écrits nécessaires dans le cadre de la collaboration médecin/IST.
- Sécuriser ses écrits pour éviter tout risque de contentieux.

Programme

- Règles de déontologie relatives aux écrits en santé au travail.
 - Recommandations du Conseil de l'ordre des médecins (applicables pour tous les écrits, y compris ceux réalisés par les IST).
- Protocole de délégation d'activité (suivi individuel, actions sur le milieu de travail...).
 - Points clés à tracer dans le protocole de délégation.
 - L'évolution du protocole en fonction des compétences et de la formation de l'IST.
- DMST : entre nécessité de traçabilité et sécurisation des écrits des IST.
 - Les règles liées à la traçabilité des risques professionnels et de l'état de santé des salariés (notamment décret du 15 novembre 2022).
 - Particularités pour la traçabilité des RPS.
 - Les règles de communication du DMST.
- La réorientation des salariés par l'IST.
 - Vers le médecin du travail.
 - Vers la médecine de ville.
- Sécurisation des écrits en lien avec les nouvelles visites délégables aux IST, notamment pour les visites de reprise.
- Traçabilité des conseils de prévention primaire individualisés auprès de l'employeur (cf. récente recommandation de la SFST).

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique.
- Ressources et banques de données sur le secteur professionnel.
- Évaluation par quiz.



ISO 9001:2015
Labellisation PMR